

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20190312.5	<u>Séance du 12 mars 2019 à 18h30</u> L'an deux-mille-dix-neuf du mois de mars le douze mars le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 13 mars 2019, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 5 mars 2019 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : MODIFICATION TARIFS 2019 – MISE EN PLACE VENTE DE SACS EN TOILE A LA MEDIATHEQUE ALICE BONAME

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs 2019 des services communaux ont été actualisés par délibération en date du 10 décembre 2018.

Il informe le Conseil Municipal que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a imposé l'interdiction des sacs plastiques (décret n° 2016-379 du 30 mars 2016).

La Médiathèque Alice Boname offre à ses abonnés un sac plastique pour le transport des livres et CD.

Monsieur le Maire propose de le remplacer par un sac en toile.

Ces sacs en toile seront vendus à la Médiathèque au prix unitaire de 3,20 €.

Les règlements sont encaissés par la régie de recettes pour l'encaissement des sommes relatives aux services proposés par la Médiathèque Alice Boname.

La Commission Finances, réunie le 21 février 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- approuve la présente disposition tarifaire indiquée dans le tableau ci-joint à compter du 13 mars 2019 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 12 mars 2019

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER